

AUBERVILLIERS



Petite enfance

Tout savoir
sur l'accueil
des jeunes enfants
0-4 ans



LE RELAIS PETITE ENFANCE



Le Relais Petite Enfance est une structure municipale gratuite et un lieu d'information sur les modes d'accueil existants à Aubervilliers.

Il permet d'informer sur les modes d'accueil existants à Aubervilliers : haltes-jeux, crèches collectives, garde à domicile ou chez une assistante maternelle. Il permet également aux parents d'inscrire leurs enfants dans un établissement d'accueil collectif.

Relais Petite Enfance,

Espace famille Berty Albrecht
44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.85.
relais.petite.enfance@mairie-aubervilliers.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- 13 h 30 - 18 h	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 18 h	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 17 h 30	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 17 h	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 18 h



Les lieux d'accueils enfants-parents

Les accueils enfants-parents sont gratuits, anonymes, sans rendez-vous ni inscription. Ils permettent aux parents et aux enfants de partager un moment de plaisir et de jeux.

- **Maison pour Tous** : Vendredi 9h30 -11h30 (sauf vacances scolaires)
centre de loisirs maternel Françoise Dolto, 14 rue Paul Doumer, 01.53.56.08.34
- **La Pirouette** : Jeudi 14h - 16h
38 rue Bordier, 01.48.34.67.48
- **Centre de loisirs Gérard Philippe** : Mardi 9h30 - 11h30 (sauf vacances scolaires)
12 rue Firmin Gémier, 01.48.33.78.21
- **Relais Petite enfance** : Lundi, mardi, mercredi et vendredi 15h - 17h
44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.85
- **En Projet à l'initiative de la compagnie Praxinoscope, ouverture dès la fin 2018.**
Le Laep'Art : Jeudi 14h - 16h (sauf vacances scolaires)
Accueil enfants-parents du centre de PMI départemental du Pont Blanc
91 rue Charles Tillon, 01.71.29.58.60



ACCUEIL COLLECTIF DES TOUT-PETITS

La Ville d'Aubervilliers met en place différents services pour accueillir dans les meilleures conditions les tout-petits, orienter les parents et accompagner les professionnels de la Petite Enfance.

Les inscriptions se font auprès du Relais Petite Enfance.

Les démarches commencent dès le 6^e mois de grossesse.

Chaque famille est reçue individuellement par un-e directeur-riche d'établissement afin de préciser les besoins et informer sur les conditions d'accueil collectif. Au cours de cet entretien elle renseigne le dossier d'inscription incluant la liste des établissements souhaités.

Attribution des places

- Pour un accueil en demi-journée : Inscription sur liste d'attente dès le 9^e mois. L'enfant âgé de 18 mois peut intégrer l'établissement dès qu'une place est disponible.
- Pour un accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine : le dossier est examiné en commission d'admission à un mode d'accueil (CAMA) en tenant compte des critères de priorités. Un courrier de réponse est adressé aux familles. La commission d'admission se réunit 2 fois par an (mai et octobre).

Si le dossier est retenu : les familles contactent l'établissement pour confirmer l'inscription.

Si le dossier est refusé : il est possible de renouveler la demande à raison d'un seul passage par année durant 3 ans.

Pour toute question relative à la CAMA, contacter la direction de la Petite Enfance : 01.48.39.53.09, dir.petite-enfance@mairie-aubervilliers.fr

Attention, tous les enfants ne peuvent être accueillis dans le cadre collectif. Il est important de prévoir une solution alternative avant la réponse de la commission.



20 établissements accueillent les enfants de 3 mois à 4 ans

Les crèches collectives

Les crèches municipales, associatives et départementales reçoivent de 1 à 5 jours de façon régulière les enfants de moins de 4 ans non scolarisés.

Crèches municipales

- Ethel Rosenberg : 7h30 - 18h30, 122^{ter} rue André Karman, 01.48.33.00.75
- Marguerite Le Maut : 7h30 - 18h30, 42 bd Félix Faure, 01.48.33.42.96
- Annicke Kélébé : 7h - 19h, 15 bis av. de la République, 01.74.73.39.63
- Micro-crèche Bruno Munari : 7h30 - 18h30, 26 rue du Long Sentier, 01.43.52.73.65

Crèches départementales 7h - 18h45

- 18 rue du Buisson, 01.71.29.43.40
- 16 rue Bernard et Mazoyer, 01.48.33.02.11
- 91 rue du Pont Blanc, 01.71.29.58.65
- 49 rue Schaeffer, 01.71.29.22.75

Les établissements multi-accueil

Les structures municipales

- La Maisonnée : horaires selon le type d'accueil, 7^{bis} rue Achille Domart, 01.48.39.50.05
- La Maladrerie : 8h30 - 16h30, 27 bis rue Lopez et Jules Martin, 01.48.34.46.62
- La Pirouette : 8h30 - 16h30, 38 rue Bordier, 01.48.34.67.48
La Pirouette et La Maladrerie proposent aussi des accueils en demi-journée.
Renseignements directement auprès de ces établissements.
- Lécuyer : accueil familial puis collectif 7h30 - 18h30, 44 rue Lécuyer, 01.48.34.64.63

Les multi-accueils associatifs

- Scoubidou : 6h30 - 19h30, 8 rue Paul Bert, 01.48.33.74.88
- Doubidou : 6h30 - 19h30, 61 rue de la Commune de Paris 01.48.34.94.39
- Houlabaloo : 8h30 - 17h30, 34^{bis} rue du Landy 01.48.33.73.50

La halte-jeux municipale

38 rue Gaëtan Lamy, 01.41.61.07.10

La halte-jeux Henri Roser accueille exclusivement en demi-journées tous les matins de 8h15 à 12h15 et quatre après-midi par semaine de 13h30 à 16h30.

Les établissements privés

- Crèche Les Petits Chaperons Rouges, Parc des Portes de Paris
45 av. Victor Hugo - Bât. 264, 01.74.73.32.69, aubervilliers@lpcr.fr, www.lpcr.fr
- Microcrèche Rire et découvrir
14 rue de la Nouvelle France, 07.83.46.91.12, contact@rireetdecouvrir.fr
- Multi-accueil Les petits poissons dans l'eau
170 rue Henri Barbusse, 06.49.11.46.42, lespetitspoissonsrouges55@gmail.com

Les inscriptions et admissions sont gérées directement par les établissements privés.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Avant 3 ans, les enfants peuvent être accueillis selon deux modes :

L'accueil chez une assistante maternelle agréée ou en Maison d'Assistants Maternelles

Une assistante agréée est une professionnelle qui accueille les enfants (4 au maximum) à son domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM). Ce type d'accueil offre une souplesse d'horaires d'accueil et s'adapte aux besoins spécifiques des parents particuliers employeurs (horaires décalés, travail le week-end).

À ce titre, ils doivent établir un contrat de travail et verser un salaire. Ils peuvent bénéficier d'aides financières de la CAF, du Département de Seine-Saint-Denis et de l'Etat. Le service de PMI assure des visites régulières au domicile des assistantes maternelles et les accompagne dans l'exercice de leur profession.

Trouver une assistante maternelle agréée

Le RAM : Relais Assistants Maternelles informe et accompagne les assistantes maternelles, sur la garde à domicile et les parents employeurs. Il propose des temps d'échanges et d'animations pour les parents, les enfants et les professionnel-les de l'accueil individuel.

RAM ,44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.86, ram@mairie.aubervilliers.fr

Le SAM : Secrétariat des Assistants Maternelles, service PMI

SAM, 50 rue Heurtault, 01.71.29.52.95

La Maison d'Assistants Maternelles

Comme un air de famille, 2 rue Henri Manigart - Bât A, 06.65.91.15.70, baya.kenniche@hotmail.fr

Renseignements : www.mon-enfant.fr ou www.pajemploi.urssaf.fr ou www.net-particulier.fr

Garde au domicile des parents

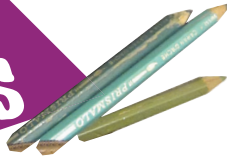
Les parents peuvent employer une auxiliaire parentale au domicile familial. Ils seront également des particuliers employeurs établissant un contrat de travail versant un salaire selon les termes de la convention collective. Ils peuvent bénéficier d'aides financières versées par la CAF et l'Etat.

Ce mode de garde à domicile peut être simple ou partagé :

- **Garde simple** : une seule famille emploie une auxiliaire parentale.
- **Garde partagée** : deux familles s'associent pour employer une personne qui s'occupera des enfants des deux familles. Dans ce cas de figure les deux familles peuvent bénéficier des aides financières.



ACTIVITÉS POUR LES TOUT-PETITS



**Des spectacles et activités artistiques
tout au long de l'année et accessibles à toutes et tous**

Cinéma

Le Studio propose des séances très jeune public toute l'année.
2, Rue Edouard Poisson, 09.61.21.68.25
www.lestudio-aubervilliers.fr

Piscine

Bébés dans l'eau (6 mois - 3 ans)
Centre nautique Marlène Perratou, 1 Rue Edouard Poisson, 01.48.33.14.32.

Des ateliers d'éveil sportif, culturel et artistique

sont proposés par la direction municipale des Affaires culturelles
et le service Vie associative
www.aubervilliers.fr

SANTÉ

Les centres de protection maternelle et infantile

Les Centres de Protection Maternelle et Infantile offrent des consultations médicales gratuites pour suivre votre bébé, surveiller sa croissance depuis ses premiers mois jusqu'à ses 6 ans.

www.seinesaintdenis.fr

- 44 bd Félix Faure 01.48.34.84.31
- 3 bis rue Bengali 01.53.56.13.85
- 16-18 rue Bernard et Mazoyer 01.71.29.58.55
- 18 rue du Buisson 01.71.29.53.70
- 91 rue Charles Tillon 01.71.29.58.60
- 65 rue des Cités 01.71.29.58.62

Le Centre municipal de Santé

propose des consultations spécialisées, un accompagnement et des actions d'information pour futurs parents, jeunes enfants et leurs parents.
5 rue du Docteur Pesqué, 01.48.39.53.56



AUBERVILLIERS

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE
7 bis rue Achille Domart
93300 Aubervilliers
Tél. : 01.48.39.53.09

dir.petite-enfance@mairie-aubervilliers.fr

aubervilliers.fr



[Aubervilliers93](#)



[Aubervilliers-actualité de la ville](#)



[93Aubervilliers](#)

